

ENVIE D'UNE  
**RETRAITE**  
COMPLÉMENTAIRE ?

RETRAITE | **PAIR**  
RETRAITE PERP

**AGIPI**  
Retraite

## RETRAITE PAIR



# AGIPI, UNE ASSOCIATION PROCHE DE VOUS

AGIPI est votre association pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé.

**AGIPI Retraite est le groupement d'épargne retraite populaire mis en place par AGIPI pour souscrire le contrat PERP.**

**AGIPI vous propose un grand nombre de solutions de protection pour vous et vos proches, à chaque étape de la vie :**

- **La famille et l'activité professionnelle**
- **Le patrimoine**
- **La retraite et le grand âge**

AGIPI a été créée il y a plus de 40 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Plus de 500 000 adhérents lui font aujourd'hui confiance.

**AGIPI est partenaire d'AXA depuis sa création. Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance au monde.**

**Être adhérent\* à AGIPI Retraite, c'est agir ensemble et bénéficier de :**

- **L'équité** : que vous soyez ancien ou nouvel adhérent, vous bénéficiez de toutes les évolutions des produits d'assurance ainsi que d'un taux de rendement unique du FONDS Agipi PAIR.
- **La clarté de l'information** : trois fois par an, l'association publie *AGIPI références*, qui vous présente, explique et commente les résultats et l'évolution des supports d'investissement. Ce magazine vous détaille les nouveautés sur les contrats, l'évolution de leur environnement juridique et fiscal et vous fait partager la vie de l'association.
- **La proximité** : pour répondre à toutes vos questions, vous pouvez compter sur l'expertise des collaborateurs de l'association, des conseillers AXA et du centre de gestion dédié ADIS.

**AGIPI Retraite, c'est aussi :**

- **Un esprit d'innovation** : être adhérent vous donne accès à des contrats qui évoluent régulièrement et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services.
- **Une vie associative dynamique** : vous êtes toujours à la pointe de l'actualité, avec un site dédié à la retraite ([retraite-agipi.com](http://retraite-agipi.com)), la newsletter [agipi.infos](http://agipi.infos) et le magazine *AGIPI références*. Vous participez au temps fort de l'association, son assemblée générale annuelle, et prenez part aux décisions importantes. Vous êtes aussi invité aux nombreuses réunions régionales partout en France.
- **Une écoute des adhérents** : les instances de l'association représentent les intérêts et garantissent l'équité de services à tous, anciens et nouveaux adhérents.

### Quelques chiffres 2016 AGIPI



**40 ans**  
d'existence



**500 000**  
adhérents



**645 000**  
adhésions



**8**  
contrats



**+ 16 M€**  
d'épargne gérée

CLER, CLEF, FAR, PAIR, CAP,  
Agipi Santé, ARC, Agipi Avenir Enfant

\* Frais d'adhésion à l'association : 15 euros.

# AVEC LA RETRAITE PERP, VOUS FAITES LE BON CHOIX

Ouvert à tous, le contrat de retraite PERP est une solution complémentaire pour percevoir à la retraite des revenus réguliers à vie. Durant votre vie active, vous préparez votre retraite tout en bénéficiant aujourd'hui de déductions fiscales.

Il offre pour tout cela de nombreux avantages\* :



## Une gestion souple

- **Vous décidez du montant, du mode et de la périodicité des versements**, occasionnels ou réguliers. Il suffit de respecter les minima requis indiqués dans la notice du contrat.
- **Vous choisissez, au terme de l'adhésion, des revenus qui vous seront versés sous forme de rente** parmi un large choix d'options, modulables selon vos besoins. La rente acquise est revalorisable chaque année.



## Le choix de la sécurité et de la performance

- Votre compte de retraite est sécurisé sur le **volet en points**. Il est alors revalorisé chaque année grâce aux intérêts financiers attribués.
  - Pour diversifier votre compte de retraite et rechercher plus de performance, vous pouvez en placer une partie sur des supports en **unités de compte**, investis sur différents marchés (actions, obligations, immobiliers) et zones géographiques (France, Europe, Monde, Émergents...).
- À noter :
- L'investissement sur les supports en **unités de compte**, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.



## Un cadre fiscal favorable

- **Vous bénéficiez de déductions fiscales** sur votre revenu professionnel imposable dans la limite du plafond de déductibilité\*. Chaque membre du foyer fiscal peut posséder un PERP et déduire les cotisations qu'il verse à ce titre. Vous pouvez, dans le cadre d'une imposition commune, bénéficier d'une déduction supplémentaire dans la limite du plafond de déduction non utilisé par votre conjoint\*.
- **Report des cotisations** : si vous n'utilisez pas, au titre de l'année, votre disponible fiscal PERP, il peut être reporté sur les 3 années suivantes\*.



## Une fois à la retraite

La rente versée est soumise à l'imposition sur le revenu dans la catégorie des pensions\*.

- **Elle bénéficie à ce titre de l'abattement de 10 %** et est soumise aux prélèvements sociaux\*.
- **Vous avez la possibilité de percevoir jusqu'à 20 % de votre compte de retraite PERP sous forme de capital** le jour de votre départ à la retraite. Les sommes perçues sont soumises au régime des pensions et retraites.

## Le + AGIPI

Le **volet en points** vous garantit la sécurité et la lisibilité d'une retraite calculée en points de retraite AGIPI. Vos versements sont systématiquement convertis en points. Un nombre de points vous est attribué selon votre âge et le montant des versements que vous effectuez sur ce volet. Ces points sont définitivement acquis, leur nombre et leur valeur ne peuvent jamais diminuer. La valeur du point évolue au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

A tout moment, vous connaissez le montant minimum de votre future retraite PAIR à l'âge de 65 ans : il vous suffit de multiplier votre nombre de points par la valeur de service du point de retraite AGIPI.

\* Selon la législation en vigueur à la date d'édition du document.

# OPTEZ POUR LE MODE DE GESTION QUI VOUS RESSEMBLE !

A vous de choisir la solution qui répond le mieux à votre objectif d'investissement et à votre sensibilité au risque.



## AVEC LA GESTION PILOTÉE,

**vous avez tout !** Toutes les solutions et options s'ouvrent à vous et vous bénéficiez en prime de l'accompagnement d'un expert. Vous confiez un mandat pour effectuer en votre nom et pour votre compte tout choix d'investissement et de réorientation de votre compte de retraite entre les différents supports d'investissement en unités de compte. Le mandataire s'appuie sur la compétence d'Architas France\*.

EXPERTISE

CLÉS  
EN MAIN

### GESTION PILOTÉE

FAIRE APPEL  
À UN EXPERT

**Vous bénéficiez de l'expertise  
d'un professionnel**

**Accès à l'intégralité**  
des 56 supports d'investissement  
AGIPI

**1 support garanti**  
Volet en points

**4 profils d'investissement**

- Prudent
- Equilibré
- Dynamique
- Offensif

**Sécurisation des plus-values**

**Reporting trimestriel**  
de la performance et  
de la stratégie de gestion

### CONVENTION

#### AVENIR

DYNAMISER

**avec les unités de compte  
Actions**

**1 support garanti**  
Volet en points

**4 profils d'investissement**

- Prudent
- Equilibré
- Dynamique
- Offensif

**Sécurisation des plus-values**



**Profils de risque  
des unités de compte**  
de 5 à 6 sur 7

### CONVENTION

#### PATRIMOINE

FAIRE FRUCTIFIER  
ET PRÉSERVER

**avec les unités de compte  
Diversifiées**

**1 support garanti**  
Volet en points

**4 profils d'investissement**

- Prudent
- Equilibré
- Dynamique
- Offensif

**Sécurisation des plus-values**



**Profils de risque  
des unités de compte**  
4 sur 7

### Le "PLUS"

• **L'option ESG en gestion pilotée**

En choisissant cette option vous privilégiez le financement des entreprises qui prennent en compte les pratiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leur stratégie. Vous bénéficiez des atouts et des avantages de la gestion pilotée tout en favorisant des entreprises performantes, au service du développement durable avec des pratiques respectueuses de l'environnement et de la société.

NOUVEAUTÉ  
2017

NOUVEAUTÉ  
2017

• **La possibilité de souscrire  
une ou deux nouvelles unités  
de compte spécifiques à côté  
de votre type de gestion :**

**Agipi Régions  
et/ou AXA Selectiv' Immo.**

**“ AVEC LA GESTION PILOTÉE,  
JE CONFIE MON  
COMPTE DE RETRAITE  
À DES PROFESSIONNELS  
DE LA GESTION D’ACTIFS.  
JE PROFITE AINSI  
DES OPPORTUNITÉS  
DE MARCHÉ ”**

CONVENTION  
**PERSONNALISÉE**  
DIVERSIFIER

avec les unités de compte  
de votre choix  
parmi la liste des supports  
accessibles avec cette gestion

**1 support garanti**  
Volet en points

**Liberté de choisir  
ses unités de compte**  
(de 20 à 100 %)

**Sécurisation des plus-values**

  
**Profils de risque  
des unités de compte**  
de 2 à 7

**À SAVOIR**

En 2015 en France  
1 PERP sur 10  
a été souscrit à AGIPI



**NOUVEAUTÉ 2017**

**Gestion PILOTÉE,  
une offre enrichie**

- 56 unités de compte à travers le monde et sur toutes les classes d’actifs sont à la disposition de votre expert.
- Une option ESG est disponible pour investir de façon responsable.

L’investissement sur les supports en unités de compte, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.

\* Créée en 2008, la société de gestion Architas France, spécialisée dans la multi-gestion, appartient au groupe AXA. Architas France dispose d’une équipe de recherche dédiée à l’étude des fonds et à la gestion de portefeuille.

# PAIR, LE CONTRAT DE CONVICTIION ET D'INNOVATIONS

Choisir le contrat PAIR, c'est choisir de vraies garanties. Mais, c'est aussi de la transparence et des innovations, comme les unités de compte Agipi Régions et AXA Selectiv' Immo, et l'option ESG en gestion pilotée.

## NOTRE CONVICTIION : L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### De nouvelles possibilités d'investissement\*

- **ESG** : avec cette option qui implique une sélection de supports en unités de compte « ESG », vous privilégiez par vos investissements les entreprises ayant les meilleures pratiques dans trois domaines : l'environnement, le social et la gouvernance.  
L'ESG regroupe en trois catégories l'ensemble des pratiques durables et responsables que les entreprises peuvent adopter :
- **L'environnement** : gestion des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux ;
- **Le social** : prévention des accidents, formation du personnel, respect du droit des employés, dialogue social ;
- **La gouvernance** : indépendance du conseil d'administration, indépendance des comités d'audits, droit des actionnaires.

### Des innovations pour donner du sens à votre compte de retraite\*

La mise en place d'une poche dédiée en complément de votre type de gestion qui donne accès à deux unités de compte bien spécifiques :

- **AXA Selectiv' Immo** est un OPC dédié à l'immobilier physique européen pour 60 % de son actif et composé d'autres actifs financiers (actions ou taux).
- **Agipi Régions** est investie dans des entreprises françaises implantées en régions qui favorisent la création d'emplois et l'essor du tissu économique local.

\* L'investissement sur les supports « ESG » ou spécifiques présente un risque de perte en capital.

### ET EN +

- La possibilité de sortir avec une rente adaptée à vos priorités : avec réversion, avec annuités garanties ou par paliers.
- La possibilité de faire face aux aléas de la vie pendant la phase de constitution de la retraite :
  - En cas de décès, une rente est versée à votre bénéficiaire en fonction de son âge.
  - dans les circonstances exceptionnelles prévues par la loi, vous pouvez demander le paiement en capital de tout ou partie du compte de retraite, sans fiscalité\*\*\*.

### Les conventions ou la gestion pilotée

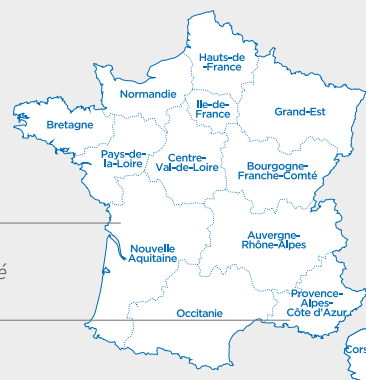
- Pour toutes les adhésions, les plus-values des unités de compte sont automatiquement sécurisées chaque année sur le volet en points.

### Le saviez-vous ?

20 % des bateaux de plaisance dans le monde sont produits par une société basée en Charente.\*\*

Le leader mondial des conservateurs naturels est basé près d'Avignon ; son produit est issu du romarin.\*\*

\*\* Source : INSEE 2013



## LE CONTRAT PAIR EN QUELQUES DATES

2004

Création du contrat

2007

Ouverture à l'architecture ouverte

2015

Lancement de la gestion pilotée

2017

Ouverture de l'option ESG  
Création de l'unité de compte Agipi Régions

\*\*\* Selon la législation en vigueur à la date d'édition du document.





## DES FRAIS DE GESTION CLAIREMENT ANNONCÉS

- **Frais de dossier** : aucun.
- **Frais sur versement** : 5,00 % maximum.
- **Frais de réorientation** : 0,80 % maximum.
- **Frais de changement de gestion** : 0,80 % maximum.
- **Frais de gestion en gestion pilotée** : 1,60 %, dont 0,60 % de frais de mandat.
- **Frais annuels de gestion** :
  - Volet en point : 15 % du taux moyen des emprunts d'État sans pouvoir dépasser 0,80 % du compte de retraite.
  - Supports en unités de compte : 1 % annuel maximum (taux annuel maximum de 1,50 % pour AXA Selectiv' Immo), plus frais éventuels supportés par chaque support et indiqués dans le document « Notice de présentation des SICAV et du FCPR des contrats AGIPI ».
- **Frais d'arrage de rente** : 5 € si trimestriel, 2 € si mensuel.
- **Frais de transfert** : 5 % maximum.

Tous les frais sont indiqués dans la notice de contrat.

## UNE OFFRE FINANCIÈRE SIMPLE ET COHÉRENTE

Les supports d'investissement AGIPI sont sélectionnés pour vous permettre d'accéder à l'économie mondiale au travers de zones géographiques, de secteurs d'activités ou de catégories d'actifs (actions, obligations, private equity).

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Profiter des tendances mondiales avec des supports en unités de compte exposés aux marchés actions internationaux :</b><ul style="list-style-type: none"><li>– Agipi Actions Émergents<br/>ISIN : FR0010996611</li><li>– Agipi Actions Europe<br/>ISIN : FR0010606673</li><li>– Agipi Actions Monde<br/>ISIN : FR0000283749</li><li>– Agipi Grandes Tendances<br/>ISIN : FR0010492405</li><li>– Agipi Innovation<br/>ISIN : FR0007024245</li><li>– Agipi Monde Durable<br/>ISIN : FR001050060</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Cibler vos objectifs avec des supports en unités de compte diversifiés :</b><ul style="list-style-type: none"><li>– Agipi Ambition<br/>ISIN : FR0000299240</li><li>– Agipi Convictions<br/>ISIN : FR0011355510</li><li>– Agipi Immobilier<br/>ISIN : FR0011545680</li><li>– Agipi Régions<br/>ISIN : FR0013218302</li><li>– Agipi Revenus<br/>ISIN : FR0012711232</li><li>– AXA Selectiv' Immo<br/>ISIN : FR0011129717</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Choisir un complément au support en euros avec des supports en unités de compte exposés aux marchés obligataires :</b><ul style="list-style-type: none"><li>– Agipi Obligations Inflation<br/>ISIN : FR0010606681</li><li>– Agipi Obligations Monde<br/>ISIN : FR0012749893</li></ul></li></ul> |
|--|---|--|

Dans le cadre de la gestion pilotée, AGIPI a sélectionné 44 unités de compte supplémentaires avec l'aide d'Architas France, gérées par les meilleures sociétés de gestion du marché, en particulier pour l'investissement responsable.

**AGIPI recherche les expertises des plus grandes sociétés de gestion du marché** : AB, Aberdeen Asset Management, Architas, AXA Investment Managers, BlackRock, BNP Paribas Investment Partners, Carmignac, DNCA Finance, Equitis, Fidelity, Invesco, J.P. Morgan Asset Management, Pictet Asset Management, Robeco, Schroders.

**L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital.** Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

## AGIPI À L'HONNEUR

En 2017, l'association AGIPI a notamment obtenu :

**La Sélection premium retraite PERP 2016-2017** par Good Value for Money.

Cette récompense salue la qualité du contrat retraite PERP PAIR, l'esprit d'innovation d'AGIPI ainsi que l'attention portée à la gestion des contrats et la transparence de l'information adressée aux adhérents.

Agipi Monde Durable a reçu le **Label ISR** (Investissement socialement responsable) en avril 2017.



## Retrouvez-nous sur agipi.com

### Informez-vous avec :

- assurancevie-agipi.com
- prevoyance-agipi.com
- retraite-agipi.com

### Votre espace adhérent :

Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

Votre conseiller AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.



### Assureur du contrat



**réinventons /** notre métier

#### AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €  
310 499 959 RCS Nanterre

#### AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie  
et de capitalisation à cotisations fixes  
Siren 353 457 245

**Sièges sociaux :** 313 Terrasses de l'Arche -  
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

### Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI

# ADiS

#### Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -  
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex  
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances au  
capital de 480 000 €  
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg  
Orias 07 029 368

### Association souscriptrice du contrat

# AGIPI

Retraite

#### Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -  
67312 Schiltigheim Cedex - tél. 03 90 23 90 00

#### Bureau parisien

52 rue de la Victoire - 75009 Paris  
tél. 01 40 08 93 00

GERP n° 480 465 244 / GP31

Registre des Associations du tribunal  
d'instance de Schiltigheim - volume 36 - n° 41  
Siren 480 465 244